

COMMUNE DE FARGES

Procès-verbal n°42 du Conseil Municipal

Séance du 05 septembre 2017

Présents : GRAZIOTTI Monique - CAILLET Catherine - DAVIT Catherine –ARMAND Simone-
BESTMANN Patrick - EVRARD Corinne - REY Michel – WAPOU Joseph

Absents excusés : AMADIEU Dimitri, pouvoir à Monique Graziotti - Sonia LOVENJAK-LEBEUF, pouvoir à Joseph WAPOU - Noël PLISSONNIER, pouvoir à Patrick BESTMANN-

GALLETTI Yveline- MARTIN Arnaud

Absents : FILPA Laurent - ORIA Gaël

1. Désignation du secrétaire de séance : Mme Catherine DAVIT

Procès verbal de la séance N° 41 du 29 juin 2017 : **Accepté à l'unanimité**

2. Communauté de communes du Pays de Gex : Les comptes-rendus sont disponibles au secrétariat de la Mairie. A noter que la commission Gestion et Valorisation des Déchets a acté de ramasser les poubelles débordantes. En contre- partie deux passages seront facturés aux ménages.

3. Urbanisme : **Ont été délivrées les autorisations d'urbanisme** : **PC00115814B0003-T01** JACOUD et TENESSE - **PC00115812B0020-T01** SCCV La Ferme d'Emile - **PC00115814B0004-M04** SARL ILCO - **DP00115817B0014** ZUCCONE - **DP00115817B0015** Cts ANSELME - **DP00115817B0016** TROTIN - **DP00115817B0018** LAGRASTA - **DP00115817B0019** MIGUEIS CORREIA.

4. Délibérations :

- ❖ **Subvention ADAPEI** : Comme chaque année, l' ADAPEI organise la vente de brioches les 7 et 8 octobre 2017 au profit de l'association. La commune cette année encore, versera une subvention. Le montant de cent cinquante euros (150.00€) est reconduit. **Accepté à l'unanimité.**
- ❖ **Cotisation CAUE de l'Ain**: Le cabinet d'architectes de l'Ain (CAUE) a proposé à la commune une adhésion annuelle reconductible au tarif de 0.10 € par habitant. **Refusé à l'unanimité.**
- ❖ **Décision modificative N° 2/2017** : des Virements de crédits sont proposés aux opérations de la rue Pierre Malfant pour un montant de 24534.00€ en dépenses et 7300.00€ en recettes et un complément de 300€ est nécessaire pour l'achat de deux chapiteaux mis à disposition des associations de Farges. **Accepté à l'unanimité**
- ❖ **Dossier de préemption de la parcelle N° ZD256** : La délibération validant le droit de préemption de la parcelle ZD256 prévoyait une estimation des domaines. Il est proposé d'ajuster le prix d'achat sur les coûts pratiqués au technoparc de Collonges. La somme de cinquante euros (50.00€) est arrêtée. **Accepté à l'unanimité.**
- ❖ **ONF** : Le programme de coupe proposé pour l'année 2018 par l'Office National des Forêts en forêt communale prévoit la vente des parcelles N° 21 (15,05ha), N° 48 (4,19ha) et N° 49 (2,06ha). **Accepté à l'unanimité**

- ❖ **Rue Pierre Malfant** : Les travaux de mise en sécurité (tronçon 1) vont être exécutés à partir du 18 septembre. Ils ont été retardés car la sous-couche n'est pas assez profonde sous le goudron pour permettre un abaissement important. Un trottoir franchissable en résine avec bordure en V sera créé sur la longueur. A l'embranchement de la rue de la République, la rue Pierre Malfant sera réduite afin d'imposer aux conducteurs une vitesse modérée. Un coussin berlinois ralentira également la circulation. Le coût prévisionnel est de 105.394,08€ HTT. Une subvention „amende de police“ a été demandée au Département (15%). La circulation en journée sera impossible pendant plusieurs jours.

5. Divers :

PLUi : Le service aménagement de la CCPG viendra le 12 octobre 2017, présenter le plan d'aménagement développement durable (PADD). A Farges, la zone Ux devrait être développée et rattachée au village artisanal du technoparc de Collonges. D'ici fin 2017, la construction de la caserne de pompiers intercommunale sera confirmée. Le programme de formation prévu par la Région dans le Pays de Gex (SPL de Ferney Voltaire), construira entre autre une maison familiale rurale. Elle se prononcera sur un site proposé à Farges ces prochains mois. La zone autour des ronds points de la déviation pourrait être classée en terrain réservé pour développer plusieurs services dans les années futures.

Pour les terrains constructibles, ils seront adaptés au droit à construire défini par la CCPG. La ligne du chemin de fer restera "la barrière d'urbanisation". La commune n'acceptera pas une baisse qui fragiliserait le maintien des classes d'école actuelles.

La société de musique de Chevry- Crozet a remercié la mairie pour la réception organisée dans le cadre du festival des musiques du Pays de Gex qui s'est tenue à Collognes en juin dernier.

Police municipale : L'effectif des agents est complet. Des permanences ont été instituées. Des horaires prévoyant un service en fin de journée et le samedi est en place. Des contrôles de vitesse seront organisés en coopération avec la gendarmerie sur notre village. La situation de l'agent de Police Geogres GIANESELLO est équivoque du fait de l'éloignement de son domicile et de son lieu de travail.

Le chalet Pré Bouillet classé en "hôtel" a fait l'objet d'une demande de reclassement. Cette dernière a été acceptée en juillet et notre lieu de rencontre est désormais classé "en refuge". Une cage „coupe-feu“ a été installée dans l'escalier. La commission de sécurité sera ces prochaines années, moins contraignante.

Dans le cadre d'un lot à construire, un nouveau plan pour une session de terrain, chemin de Beudet, est présenté.

La rentrée scolaire a eu lieu le lundi 4 septembre. Les cinq classes ont été maintenues pour un effectif de 100 écoliers. Madame BLAISE Laurence a été nommée Directrice de l'école depuis le 1er septembre.

Un courrier de SUEZ explique que des travaux sont nécessaires sur la station d'épuration d'Asserans. L'usure du peigne occasionne un bruit incessant. A noter que les riverains, incommodés surtout la nuit, ont depuis de longs mois fait remonter ce dysfonctionnement à la CCPG.

Séance levée à 21H40.

Le secrétaire de séance

Catherine DAVIT.

